

Image not found or type unknown



Il ne s'agit pas de dissolution

Par **enluminures**, le **20/12/2010** à **19:59**

Bonjour,

Il ne s'agit pas de dissolution mais de vente d'un des biens composant la SCI. La question en l'absence de précision dans les statuts est de savoir si c'est la majorité plus un des actionnaires qui prévaut ou l'unanimité?